

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Lettrés de C. Dickens sur la Peine de Mort

(SUITE ET FIN)

Qu'on inspire à un homme enclin à des actes de violence une idée de violence ; qu'on montre à quelqu'un qui porte en lui des pensées de meurtre en germe le tableau de la mort anticipée qu'il recevra de main d'homme et l'on arrachera de son cœur, on mettra au jour tout ce qui fermente en lui et l'on verra sa perversité. Les lois de ces mystérieux processus restent inexploitées et inaperçues de ceux qui encourent la peine de mort, mais elles sont souveraines et seront toujours opérantes.

Un ecclésiastique anglais a, durant son ministère de plusieurs années, interrogé 167 personnes condamnées à mort et, dans ce nombre, 3 seulement n'avaient jamais assisté à une exécution capitale.

Nous en venons maintenant à examiner ces meurtriers qui ne sont commis que pour acquérir une sinistre célébrité. Que de tels crimes aient leur source dans la peine de mort, il est impossible de mettre ce fait en doute, car, ainsi que certains exemples l'ont révélé et que d'autres se chargent de le confirmer encore, la curiosité du public et les conversations de chaque jour ne s'occupent que des criminels menacés d'être exécutés.

Un des plus remarquables exemples de meurtre dû à une sottise vanité, est offert par le cas Hocker. Ici, c'est un meurtrier qui soutient jusqu'au bout son rôle dans le drame répugnant, au sujet duquel le droit lui-même et la société se mettent lamentablement dans leurs torts, et cela, avec une suffisance qui serait infiniment comique si elle n'était au surplus révoltante.

Voici un jeune gaillard, imprudent et dissolu, qui s'efforce de singer fidèlement les snobs et les viveurs ; ridiculement tiré à quatre épingles, absurdement infatué, puérilement vain en ses actes extérieurs, paré et affecté en tout, dans sa coiffure, sa manière de tenir sa canne et même son parler et, avec tout cela, il n'était malheureusement que le fils d'un pauvre cordonnier. Entiché d'accomplir un exploit au-dessus de la portée d'un simple artisan, sans force morale, sans esprit d'assiduité et de persévérance, ni aucune autre vertu, il cherche un moyen « chic » de faire parler de lui, un moyen de faire figurer son élégante tête frisée dans un journal illustré, de trouver la meilleure manifestation de son organe prétentieux et de son esprit fort, bref, de rendre célèbres la vie et les œuvres de Thomas Hocker et d'intercaler dans sa vie monotone quelque intéressante aventure. Devenir comédien ? Non pas. Il y a de tout temps des complots qui ne réussissent pas même à un Thomas Hocker. Et, il en est encore ainsi avec la littérature en prose et en vers. Mais n'y a-t-il donc pas autre chose ? Or donc, un assassinat qui ferait sensation dans les journaux ! Là derrière, il y a bien l'échafaud, mais sans cela, ça n'en vaudrait pas la peine. S'il n'y avait pas de juges sévères, personne n'en parlerait. Nous devons tous mourir une fois, mais mourir de façon à remplir les journaux de sa personne avec un beau récit, cela n'est pas à la portée de tout le monde. Mourir grandiosement comme sur la scène d'un théâtre ! On a même exécuté récemment un homme qui donna à son affaire du « chic » et prononça devant la Cour d'assises un discours brillant. Et l'on peut se procurer ces détails chez le premier boutiquier venu. Ton nom doit figurer sur le titre. Mais il faut que ce soit un meurtre sensationnel et intéressant qui occupe les photographes pour des semaines. Tu es le gaillard qu'il faut ici pour faire quelque

chose qui plonge le monde dans l'étonnement. Le malheureux possédait de ces folles pensées confectionne un plan sur la manière dont il publiera la chose pour qu'elle produise l'effet. C'est tout simplement une esquisse du premier et meilleur drame conjugal venu, ou d'une histoire de détective qu'il a lue. Là est le vengeur, là est la lettre mystérieuse de la femme trahie au vengeur, le terrain du combat nocturne de vie et de mort, la rencontre de Thomas Hocker et du gardien de la paix ; là est la salle d'auberge où Thomas Hocker fait la lecture d'un journal devant un étranger, la pièce du logis familial avec un poème de Thomas Hocker, l'arrestation de Thomas Hocker, le bureau de police où Thomas Hocker regarde son bienveillant public, l'intérieur de la prison avec Thomas Hocker qui prépare sa défense, c'est la salle du Tribunal où l'on débat le procès de Thomas Hocker qui sait se comporter impeccablement et où le juge le salue. C'est l'accusation, la défense, le verdict, la sentence, tous les détails d'un chapitre d'une histoire quelconque et quelle période dans la vie de Thomas Hocker ;

Il est bon de remarquer que plus on approche du moment où il sera sur l'échafaud, la dernière grande scène pour le succès de laquelle tous les actes antérieurs ont été joués, plus la prétentieuse vanité du pauvre diable se manifeste clairement et plus il ment avec effronterie et insouciance pour jouer son rôle jusqu'au bout. En présence d'autres personnes — comme lors de la lecture de la sentence de mort — il se comporte comme il sied à un homme dont les autographes sont demandés et dont la photographie se vend à un grand nombre d'exemplaires. Il sait que l'Europe le regarde, mais il n'est ni fier, ni arrogant, il est courtois. Il remercie l'huissier du Tribunal qui lui apporte un verre d'eau et cela très poliment, comme seul pourrait le faire l'homme le plus distingué de l'Europe et se précipite, avant tout, de l'impeccable arrangement de son habit. Est-il seul dans la cellule des condamnés à mort, alors, chaque acte, chaque parole de son existence si courte, mais si bien réglée, n'est que mensonge. Il passe son temps à articuler et à écrire des mensonges. S'il pense à autre chose, c'est pour s'occuper de son élégante apparence sur l'échafaud ; il prie l'aide-exécuteur de ne point lui couper les cheveux trop court, de crainte qu'on ne le reconnaisse plus sur son passage. Son avant-dernière occupation consiste à écrire deux romanesques lettres d'amour à des femmes qui n'existent pas. Son dernier acte, le moins caractéristique, mais le seul qui ne soit pas affecté, s'est d'échouer misérablement et à demi-évanoui dans les mains des exécuteurs ; ce n'est plus qu'un gueux vulgaire qu'on va décapiter.

Un pareil récit n'est-il pas aussi révoltant que répugnant ? Et peut-on penser que ces détails feraient l'objet de tels comptes rendus et que l'auteur principal du drame aurait eu un motif pour son crime si la peine de mort n'avait pas fourni le commentaire et l'explication du tout.

Dickens insiste encore une fois en termes formels à la fin de sa lettre sur cette idée qu'il ne se prononce pour l'abolition de la peine de mort qu'afin d'être utile à la société et en vue de la défense publique, non par lâche sensibilité vis-à-vis de chaque malfaiteur. Il a ensuite dans les romans des années suivantes traité d'autres questions. *Bleak House*, par exemple, qui parut en 1852-1853, a signalé le droit de tutelle et les pratiques des cours de Chancellerie comme sujet de dérision, et l'on sait que ce livre a été qualifié de « roman par excellence des ju-

ristes » (the lawyers novel par excellence) (11).

Quand Dickens revient encore sur la peine de mort, il le fait à grand renfort d'ironie : « La mort est le remède de la nature pour toutes choses, dès lors pourquoi ne serait-elle pas celui de la législation ? » C'est la question qu'il se pose dans le premier chapitre du second livre *Conte de deux villes* (A Tale of two cities) (1859), et il continue encore : « En somme, les trois quarts des virtuoses du crime (12) ont été mis à mort. Non pas que cette peine opérât le moindre bien au point de vue préventif ; on a presque pu constater précisément le contraire ; mais elle résolvait, humainement parlant (as to this world) les difficultés de chaque cas particulier et ne laissait aucun à côté qui pût donner lieu à plus de recherches. »

WOLFGANG METTGENBERG.

(Traduction E. Burle. — Archives d'Anthropologie criminelle, juillet 1910.)

NOTES & COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Vu les décrets du 8 mai 1904 et 24 juin 1910, portant fixation des traitements des fonctionnaires des lycées de Lyon et de Marseille ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon en date du 18 avril 1910, et celle du Conseil municipal de Marseille en date du 19 mai 1909 ;

Vu l'avis du ministre des finances ;

Décète :

Art. 1^{er}. — Les traitements spéciaux des répétiteurs sous-économes et commis aux écritures des lycées de Lyon et de Marseille, tels qu'ils ont été fixés par les décrets susvisés, sont uniformément majorés de cent francs.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 28 juillet 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Gaston DOUMERGUE.

Le ministre des finances, Georges COCHERY.

LES UNIVERSITÉS

Le Journal officiel publie des décrets aux termes desquels sont nommés :

Professeur de thérapeutique à la faculté de médecine de l'université de Paris, M. Marfan, agrégé libre de ladite faculté ; professeur de zoologie, anatomie et physiologie comparées à la faculté des sciences de l'université de Paris, M. Pruvot, chargé d'un cours d'anatomie comparée à ladite faculté ; professeur de droit administratif à la faculté de droit de l'université de Dijon, M. Delpech, professeur de droit international à ladite faculté, professeur d'hygiène à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux, M. Auché, agrégé ; professeur de clinique ophtalmologique à la même faculté, M. Lagran-

(11) Chapin, loc. cit., p. 397.

(12) Le texte porte : the sounders of threefourth of the notes in the whole gamut of crime (les sonneurs des trois quarts des notes de la gamme complète du crime). (Note du traducteur.)

ge, agrégé ; professeur d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de l'université de Nancy, M. Hoche, chargé de cours ; professeur de clinique chirurgicale infantile à la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger, M. Cartillet, professeur de clinique des maladies des enfants à ladite faculté ; professeur de calcul différentiel et intégral à la faculté des sciences de l'université de Besançon, M. Carrus, chargé de cours ; professeur de zoologie à la faculté des sciences de l'université de Dijon, M. Toppent, maître de conférences de zoologie à la faculté des sciences de l'université de Caen ; professeur de chimie organique à la faculté des sciences de l'université de Nancy, M. Grignard, chargé de cours ; professeur de chimie industrielle à la faculté des sciences de l'université de Nancy, M. Wahl, chargé de cours ; professeur de chimie industrielle appliquée à la teinture et à l'impression, M. Guyot, maître de conférences à ladite faculté ; professeur de littérature française à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, M. Vianey, professeur de littératures comparées à ladite faculté ; professeur d'histoire du christianisme à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, M. Babut, chargé de cours ; professeur de langue et littérature grecques à la faculté des lettres de l'université de Rennes, M. Dotlin, professeur de langue et littérature celtiques à ladite faculté ; professeurs adjoints à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille, MM. Deléarde, chargé d'un cours complémentaire de clinique médicale des maladies des enfants, et Lambret, chargé d'un cours de clinique chirurgicale ; professeur adjoint à la faculté des lettres de l'université de Lille, M. Gay, chargé d'un cours complémentaire d'histoire du moyen âge.

DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DES JEUNES FILLES

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 14 janvier 1882 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1882 ;

Le conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Une deuxième réunion du jury institué par l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 juillet 1902, relatif à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles, aura lieu, chaque année, dans la première semaine qui suivra la rentrée d'octobre, pour examiner les élèves qui, après avoir fait les classes de quatrième et de cinquième année, auront échoué, au mois de juillet précédent, aux épreuves écrites ou aux épreuves orales.

Art. 2. — Pourront prendre part à cette deuxième session les élèves qui, pour des raisons jugées valables par le recteur de l'académie, se seront trouvées empêchées de se présenter à l'examen du mois de juillet, mais qui justifieront cependant de la scolarité cidessus visée.

Art. 3. — Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales, acquis à la session de juillet, demeure valable pour la session du mois d'octobre suivant, à la condition que les aspirantes subiront l'examen devant le jury du même établissement.

Il ne sera fait d'exception à cette dernière condition que par décision spéciale du ministre, prise sur avis motivé des chefs des établissements intéressés.

Art. 4. — L'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1882 susvisé est et demeure abrogé.

Art. 5. — Le présent arrêté aura son effet à partir du mois d'octobre 1910.

Paris, le 21 juillet 1910.

Gaston DOUMERGUE.

Société des Amis de l'Éducation Moderne

Le dernier jeudi de mai, sous les auspices de la Société des Professeurs de Langues vivantes de l'Enseignement public, notre président, M. Brunot, a fait, comme nous l'avions annoncé, une conférence sur le sujet suivant : *La Vie moderne et l'Organisation de l'Enseignement*.

Nous en rendons compte ci-dessous.

Quelques jours après, le Bureau du Comité de direction de notre Société se réunissait et rédigeait le manifeste qu'on va lire.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à le reproduire purement et simplement.

CONFÉRENCE DE M. BRUNOT

ET DISCOURS DE M. SCHLIENGER

L'amphithéâtre Michelet fut un peu étroit pour contenir l'auditoire qui était venu ce jour-là à la Sorbonne entendre M. le professeur Ferdinand Brunot. Mêlés aux professeurs des lycées de garçons et de filles, quelques membres de l'Enseignement supérieur, quelques hommes politiques aussi parmi lesquels M. Steeg, député.

M. Schlienger, président de la Société qui a si aimablement organisé cette réunion, ouvre la séance par l'allocation suivante :

« Je dois à ma qualité de président de la Société des Professeurs de Langues vivantes l'honneur de présider cette conférence.

Nous avons saisi avec joie l'occasion qui s'offrait à nous d'apporter à une Société amie un témoignage public de sympathie.

C'est que nous travaillons à la même œuvre et que nous poursuivons le même idéal.

Les professeurs de langues vivantes s'efforcent depuis plusieurs années d'adapter étroitement leur enseignement à la fin qu'ils se proposent, qui est d'initier progressivement leurs élèves à la vie intellectuelle, morale et sociale des peuples étrangers. Dès maintenant, grâce aux procédés actifs et vivants qu'ils emploient, le succès de la réforme entreprise est assuré et il n'y a plus que quelques esprits chagrins ou les gens mal informés qui nient les progrès réalisés ou contestent l'intérêt que prennent les élèves aux choses étrangères.

Mais cette heureuse transformation qui a renouvelé la forme et la matière de notre enseignement, en les rapprochant de la réalité et de la vie, n'a guère jusqu'ici, je crois, pénétré dans les autres disciplines ; il y a encore très souvent désaccord entre l'enseignement et les exigences chaque jour grandissantes de la vie moderne. Mettre l'éducation nationale à tous ses degrés, aussi bien dans l'enseignement primaire que dans le secondaire et supérieur, en harmonie avec les besoins et les tendances de la société en marche, telle est la tâche que les amis de l'Éducation moderne ont inscrite à leur programme.

Comment se pose actuellement, chez nous comme dans les autres pays, le problème de l'éducation publique ?

Il me semble que ce problème est double ; l'éducation doit être à la fois formelle et pratique, elle doit être une culture et une préparation à la vie, elle doit façonner les esprits mais aussi les munir pour la vie de toutes les connaissances nécessaires. Voilà la tâche qui s'impose désormais à l'Université. Comme nous voilà loin de l'ancien idéal classique ! Autrefois, en effet, le but suprême de l'éducation était d'affiner et d'orner les esprits, de les former à l'art de bien penser et de bien dire, d'éveiller en eux le goût des jouissances délicates que procure l'étude désintéressée.

Mais à notre époque de science triomphante, d'essor industriel et commercial, de relations internationales, une telle conception ne suffit plus. Chez nous, comme ailleurs, il importe de faire connaître de bonne heure à la jeunesse la réalité actuelle, la réalité vivante d'aujourd'hui et de l'initier aux

faits et aux idées du monde moderne, car il ne se trouvera personne, j'imagine, pour prétendre que l'éducation puisse se faire en quelque sorte en dehors du temps. C'est à ces besoins nouveaux que l'Université doit adapter ses programmes et ses méthodes d'enseignement. Sans doute il y aura des difficultés à surmonter, des résistances à vaincre, car l'Université s'effarouche facilement de ce qui est nouveau, mais il faut bien qu'elle se soumette à la loi de l'évolution qui régit toutes choses. Si l'éducation publique ne veut pas rester stérile, elle doit évidemment suivre les variations des idées, des mœurs, de l'état social et fournir à chaque époque les hommes dont elle a besoin pour remplir le rôle qui lui est réservé dans le développement général de l'humanité.

Vous voyez de quelles nobles préoccupations s'inspire la Société de l'Éducation moderne dont l'œuvre va vous être exposée en détail.

Je ne me permettrai pas de vous présenter l'homme éminent qui doit faire la conférence annoncée ; il est des hommes qu'on ne présente pas ; le nom du savant historien de la langue française est universellement connu. Pour nous, ce que nous admirons, ce que nous aimons surtout en M. Brunot, c'est qu'à s'occuper du passé, il n'ait pas perdu, comme tant d'autres, la claire notion du présent et qu'il sache parfois s'attacher à ses travaux pour défendre quelque noble et juste cause. Il vous dira avec une autorité qui, hélas ! me fait défaut, ce que doit être l'Éducation nationale dans une démocratie républicaine au vingtième siècle.

Des applaudissements saluent ces paroles à la fois si aimables et si justes, et M. Brunot prend la parole.

Son discours, débité dans cette langue précise, nerveuse, mordante qu'on lui connaît, est coupé fréquemment d'applaudissements unanimes. Nous nous excusons de ne pouvoir le donner *in extenso*. Nous nous bornons à le résumer.

M. Brunot, en homme qui a étudié de près les textes et les méthodes de nos bons sermonnaires, traite, dans sa conférence, trois points, sans plus : 1° comment on enseigne ; 2° ce qu'on enseigne ; 3° à qui on enseigne.

1° Comment on enseigne. D'immenses progrès ont été accomplis de quelque côté qu'on regarde. Autrefois, on enseignait la géographie sans cartes, les sciences sans manipulations, ni expériences de laboratoires, la botanique sans excursions dans la campagne. On obligeait les élèves à composer un discours, une harangue, une lettre, sur un sujet inconnu, ou un personnage dont l'élève ne savait pas le nom était censé s'adresser à un autre non moins inconnu, et devait lui parler dans une langue que l'élève ne savait qu'à peine.

M. Brunot amuse ses auditeurs en leur citant quelques sujets littéraires d'autrefois, par exemple Moïse encourageant les Hébreux à aller jusqu'à la terre promise. On donne encore quelquefois, ajoute-t-il, des sujets aussi grotesques. Et il cite un devoir récemment donné à des jeunes filles qui avait pour sujet : Dialogue d'un nuage et d'un rocher. « Il y a encore, conclut l'orateur, des maîtres, des livres, des méthodes absurdes. »

Mais on a fait des progrès. On peut en être fier.

Il y a la méthode directe. « Elle donne lieu à d'innombrables trouvailles dans le choix, la disposition de la matière. » Elle nous permet de « combiner les divers éléments dont se compose une langue », de « la faire connaître à leur heure, quand d'autres les appuient et les complètent, et qu'ils vont eux-mêmes devenir indispensables pour aller plus loin. »

M. Brunot célèbre les « leçons de choses, l'agonie de l'absurde dictées, les musées scolaires, l'enseignement par l'image, les méthodes rigoureuses, le solide substitué au brillant ». Tout ce-

(1) Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft, 1910, 30^e Band,

la, dit-il, concourt « au développement de l'esprit d'observation et de raison, à la formation du jugement, du raisonnement, de la conscience ».

2° Ce qu'on enseigne.
« Les programmes actuels s'expliquent historiquement, rationnellement ils ne se justifient pas. » Leur grand défaut est d'abord d'être contradictoires. D'une part d'immenses lacunes, de l'autre une foule de choses inutiles.

Sans doute, au point de vue théorique il faut poser en principe « qu'on doit tout étudier ». Il n'est si petit fait scientifique, archéologique ou philologique qui n'ait sa valeur en soi. « Une suite de petits auteurs caractérisent une époque, un milieu. Une médaille, une momie amènent des révélations insoupçonnées. Une glose fait reparaître un mot inconnu. »

« Mais le prodigieux développement des connaissances doit précisément nous éclairer. Il n'y a pas de science inutile. Et c'est là justement d'où il faut partir. Puisqu'il en est ainsi, aucun choix ne peut être imposé du dehors, il ne peut être pratiqué que par l'individu, suivant ses aptitudes et ses goûts. »

Seulement il faut qu'il choisisse. L'enseignement encyclopédique n'est plus possible. Tout a été dit sur ce sujet. Vouloir tout enseigner, c'est une absurdité. Mais c'est aussi s'exposer, exposer nos élèves à des conséquences physiques, psychiques et morales désastreuses. C'est les surmener. Que l'on compare leurs heures de loisir de jeu et d'air à leurs heures de labeur. Qu'on regarde les cours étroites de nos lycées. C'est là qu'on prétend former à la lutte pour la vie la jeunesse française ? Et faut-il parler de la dispersion de l'esprit qui résulte de cet enseignement encyclopédique, de l'habitude de l'a peu près, de la surcharge de la mémoire, de la vanité et de la prétention des jeunes gens qui savent tout et ne savent rien ?

C'est qu'on enseigne trop de choses. Et pourtant il en est d'essentielles que l'on n'enseigne pas. L'art, par exemple. Le lycée ne conçoit la beauté que sous sa forme littéraire.

« Quel remède à cela ? comme dit Ruy Blas. Evidemment certaines matières ont pris une extension abusive. L'histoire, par exemple. Elle est partout maintenant : « Les Facultés des lettres sont presque exclusivement des Facultés d'histoire. »

On a essayé de réagir, c'est vrai. Mais il faut aller plus loin. Il faut poser un principe nouveau. Ce principe, « le seul qui puisse donner de l'air, c'est celui des cultures équivalentes » (1).

M. Brunot ne croit pas, à ce sujet, qu'il suffise de multiplier les sections. Sans doute, aux sections existantes A, B, C, D, il faudra en ajouter une autre, E, et peut-être une autre, F, etc.

Mais cela n'est qu'un palliatif. Qu'on adopte un principe plus radical : « Il faut se résoudre à concevoir qu'un homme se forme par des cultures diverses, dont les unes peuvent être plus livresques et les autres plus pratiques, qui sont tantôt faites surtout d'art, tantôt composées presque exclusivement de science. »

« Et si on était bachelier avec une statuette, aussi bien qu'avec une version latine, ou serait-il mal ? » demande l'orateur, dont cette boutade, qui peut-être n'en est pas une, est fort applaudie.

Et les applaudissements redoublent

(1) Qu'il me soit permis de rappeler ici la lettre ouverte à MM. les Députés, qui fut imprimée dans la *Correspondance Universitaire* du 10 mars 1890, où j'écrivais : « Introduisons un petit principe, bien modeste, que j'appelle le principe des équivalences... et la suite. — O. B. »

quand M. Brunot faisant le procès des études actuelles, rappelle certaines réponses qu'il a entendues, en sa qualité d'examinateur, à la table d'examen du baccalauréat.

3° A qui on enseigne.
Il faut considérer aussi, et surtout, à qui on distribue l'enseignement. Or, « l'organisation actuelle est la négation de la démocratie ». On a donné au peuple l'école primaire, cela n'est pas suffisant. Il faut « appeler chacun à l'éducation qui lui convient ». Ceci est « plus qu'un devoir, c'est de l'intérêt bien entendu ».

Ici, M. Brunot parle des décrets du 12 mai 1909 et du 28 avril 1910. Le premier lui paraît « scandaleux ». Il justifie le second, mais le trouve insuffisant. Après quelques considérations sur la mauvaise organisation de l'enseignement des jeunes filles, il demande qu'on refonde entièrement l'éducation générale en s'inspirant du principe de « polymorphie » qui nous donnera des établissements non pas rivaux, mais divers, capables de s'adapter aux besoins régionaux, d'être des écoles industrielles textiles dans les Vosges, et des écoles d'agriculture en Normandie, où se formeront ici des apprentis, et là des étudiants, où les sciences pures ne seront pas réputées supérieures aux sciences appliquées, ni une langue à une autre, mais « où dirigée sans être contrainte, la sève éternellement montante de la jeunesse fera épanouir des floraisons variées ».

Ici, l'orateur rappelle le projet présenté à la dernière Chambre par M. Brisson. Il fait une allusion rapide, l'heure le pressant un peu, à diverses tentatives, celle du collège en langue étrangère, par exemple, à diverses propositions, celle d'une nouvelle section E entre autres, et termine en remerciant son hôte, la Société des langues étrangères et des Professeurs de l'Enseignement public, si accueillante pour la Société des Amis de l'Education moderne : « Si j'ai accepté votre invitation, dit-il, ce n'est pas seulement parce que je suis un ami des langues vivantes. C'est parce que notre Société, Messieurs, compte beaucoup sur la vôtre. Les langues sont un moyen de connaître, non seulement des littératures, mais des civilisations. Votre école d'Athènes, à vous, elle est dans les voyages continus que vous faites, dans vos congrès. Et ce ne sont pas des objets morts que vous y trouvez, ce sont des êtres, des établissements, des doctrines, des organisations que vous regardez vivre. Vous êtes l'œil de l'Université sur l'immense univers. »

Peu à peu vous serez autre chose que des professeurs exclusifs de langues. Le professeur de latin était bien un professeur d'humanisme et de culture latine. Vous serez bien plus de choses encore. Vous enseignerez à vos élèves l'état du monde présent ; vous ferez des cours qui seront, si vous le voulez, des suites très intéressantes et coordonnées, formant le goût de la beauté, donnant le sens sociologique, révélant à l'âme française l'âme étrangère. »

A ce beau discours, éclatant et impétueux, comme une harangue de bataille, M. Schlienger a répondu d'une façon fort heureuse par le petit discours suivant, qui a clos la cérémonie.

« Les applaudissements par lesquels vous venez de saluer la péroraison du conférencier me dispensent de le remercier longuement de la belle et intéressante conférence qu'il nous a faite. »

La parole de M. Brunot, tour à tour enjouée et persuasive, toujours généreuse et empreinte d'une si haute humanité, a sans doute fait parmi vous de nombreux adeptes à la cause qu'il a défendue avec un si rare talent.

Qu'il nous soit permis de nous associer à ses vœux et à ses desirs ; nous

souhaitons avec lui que cette éducation dont il a tracé les lignes générales et indiqué les principes directeurs, devienne bientôt une réalité.

Puissions-nous, ou puisse du moins la génération qui nous succédera, voir se constituer enfin cette Université nouvelle, rajeunie par le contact de la réalité, vivifiée par l'esprit démocratique, aimant la vie moderne, qui vaut bien après tout la vie antique, et la faisant aimer dans ces merveilleuses découvertes scientifiques, dans cet effort inquiet vers plus de vérité et de justice, dans ces élans de solidarité sociale. Voilà la vie qu'il aura à vivre les fils et les filles de votre démocratie ; c'est à cette vie qu'il convient de les préparer ; c'est l'œuvre entreprise par la Société d'Education moderne ; nous vous demandons de lui donner votre adhésion et votre appui. »

Nous ne voulons pas terminer ce compte rendu sans remercier au nom de notre Société d'abord, la Société des Professeurs de Langues vivantes et leur très aimable président, M. Schlienger, et ensuite notre président, M. Brunot, qui a bien voulu, en exprimant devant un nombreux auditoire, nos idées et nos aspirations, leur donner l'autorité de sa haute compétence et le retentissement de sa parole éloquente.

O. B.

ÉCOLE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE

Liste des élèves reçus à l'École des mines de St-Etienne à l'occasion du concours de fin d'année :

MM. Barras, Beausoleil, Boiron, Bossut, Bourdin, Chataignier, Choupin, de Castelnaud, Demijolla Louis, Escolas, Espagnol, Gagnier, Gandillière, Gerin Justin, Goulange, Jeanbrun, Lalias, Léonzie, Maître, Marchand Paul, Monpithon, Montarnal, Paillet, Peynaud, Piffau, Pouilloux, Reboul, Richard Antoine, Richard Paul, Sinniger, Thonnérioux, Turet, Villain.

Ecole Régionale d'Architecture de Lyon

Résultats du concours d'admission de juin et juillet 1910.

Ce concours a lieu entre les élèves de la section d'architecture de l'École nationale des beaux-arts de Paris et les élèves des Ecoles régionales d'architecture sur un programme unique.

Soixante-dix-sept candidats ont été admis, dont 60 à l'École des beaux-arts à Paris (chiffre invariable) et dix-sept dans les écoles de province ; 5 à Lyon, 5 à Marseille, 3 à Rennes, 3 à Rouen et 1 à Lille.

Sont reçus à Lyon : MM. Duboin, 1^{er} du classement général ; Louis Faure 15^e ; Champavère 31^e ; Patruz 39^e ; Chollet 47^e.

Voyage en Autriche-Hongrie

L'Union fraternelle des Employés de commerce et d'industrie adresse à ses membres et à ses amis la circulaire suivante que nous recommandons à nos lecteurs, qui sont invités à prendre part à l'excursion « Voyage en Autriche-Hongrie 1910 ».

Ainsi que nous vous l'avons fait connaître par une circulaire spéciale, nous organisons une excursion collective de nos sociétaires et de nos amis à partir du 20 août jusqu'au 1^{er} septembre.

Ainsi que l'indique le programme, elle parcourra Zurich, Innsbruck, Vienne, Budapest, Munich, etc., etc.

Pour nous faciliter l'organisation du logement, au mieux de tous, et nous

assurer les démarches nécessaires de confort au chemin de fer, nous venons vous demander instamment de nous faire connaître votre décision avant le 1^{er} août, délai extrême.

Nous comptons sur votre amabilité pour nous fixer par un mot. Notre nombre de places étant limité.

Avis important. — Le Conseil d'administration est heureux de vous faire connaître que le volume *En Allemagne*, de notre président, est paru. Il forme un beau et intéressant volume illustré de 452 pages. Il est vendu 5 francs, au siège, 5, rue Jussieu, où vous pouvez envoyer votre souscription, pour qu'il vous soit adressé directement.

LE DIPLOME DE PHARMACIEN

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Vu la loi du 19 avril 1898 ; Vu le décret du 26 juillet 1909 ; Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

La circonscription de chacune des écoles supérieures de pharmacie et des facultés mixtes, des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie en ce qui concerne les officines où peut être accompli le stage exigé des aspirants au diplôme de pharmacien est déterminé ainsi qu'il suit :

École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims : Marne, Aube, Ardennes.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Corse, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon : Doubs, Haute-Saône, Jura, Belfort.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux : Gironde, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen : Calvados, Manche, Orne.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen : Seine-Inférieure, Eure.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont : Puy-de-Dôme, Allier, Cher, Cantal, Haute-Loire.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon : Côte-d'Or, Yonne, Nièvre.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble : Isère, Hautes-Alpes, Savoie, Hautes-Alpes, Drôme.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille : Nord, Pas-de-Calais, Aisne.

École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens : Somme, Oise.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon : Rhône, Ain Saône-et-Loire, Loire, Ardèche.

École supérieure de pharmacie de l'Université de Montpellier : Hérault, Aude Pyrénées-Orientales, Aveyron, Gard, Lozère.

École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Haute-Marne.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers : Vienne, Indre, Deux-Sèvres.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges : Haute-Vienne, Charente, Corrèze, Creuse.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes : Ille-et-Vilaine, Finistère, Côtes-du-Nord.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes : Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée.

École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse : Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Ariège, Lot, Tarn.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger : Alger, Oran, Constantine.

Fait à Paris, le 26 juillet 1910.

Gaston DOUMERGUE.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, à Monsieur le Recteur de l'Académie d.....

Paris, le 26 juillet 1910.

Le décret du 26 juillet 1909, portant réorganisation des études pharmaceutiques, stipule, dans son article 3, que « le stage ne peut être accompli que dans des officines dont les titulaires ont été agréés à cet effet par les recteurs, après avis des écoles supérieures ou des facultés mixtes, des écoles de plein exercice ou des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie ».

Cette disposition, qui répond à un vœu émis par la commission de réforme des études pharmaceutiques, a pour but d'étudier le stage des garanties les plus sérieuses et d'en mieux assurer l'efficacité.

Ce même article prévoit (§ 2) la détermination, par un arrêté ministériel, des circonscriptions de chacune des écoles ou facultés, en ce qui concerne les officines où le stage peut être accompli.

Un arrêté en date du 26 juillet 1910, rendu après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, a déterminé ces circonscriptions.

Vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires de cet arrêté.

Les circonscriptions dont il s'agit sont les mêmes que celles qui ont été fixées par l'inspection des pharmacies par l'arrêté du 24 août 1908, pris de concert par le ministre de l'agriculture et le ministre de l'instruction publique. Il a paru, en effet, que les directeurs ou doyens ne pouvaient être renseignés sur les officines auxquelles peuvent être attachés des stagiaires que par les rapports des inspecteurs des pharmacies.

Vous remarquerez que la circonscription de certaines écoles ou facultés comprend des départements relevant d'une académie autre que celle à laquelle ces écoles ou facultés ressortissent.

A cette occasion, la question s'est posée de savoir quel est le recteur qui accordera au pharmacien l'autorisation de recevoir des stagiaires. Sera-ce le recteur qui a dans sa circonscription académique le département où le pharmacien est domicilié ? Sera-ce le recteur de qui relève l'école ou la faculté ? La difficulté était plus apparente que réelle. En effet, la question à résoudre était d'ordre professionnel plutôt que d'ordre scolaire, rien ne s'oppose à ce que le directeur ou doyen adresse des propositions d'autorisation à un autre recteur que celui de qui il relève.

J'ajoute que, dans le cas où ces propositions seraient susceptibles de provoquer des observations, le recteur n'empêcherait en aucune façon sur les attributions de son collègue en traitant des questions de ce genre avec un

directeur ou un doyen n'appartenant pas à sa circonscription académique.

Je vous prie de prendre note de ces observations, et, en les transmettant avec l'arrêté au directeur ou doyen intéressé, de l'inviter à ne pas les perdre de vue.

Vous voudrez bien, en même temps, engager le directeur ou doyen de votre ressort à prendre au plus tôt les mesures nécessaires en vue de l'établissement de la liste des pharmaciens agréés. Il faut, en effet, que les élèves aient la possibilité de s'inscrire dès le 1^{er} novembre 1910. Le directeur ou doyen pourra, par des moyens qui lui paraîtront opportuns, provoquer les demandes des pharmaciens, demandes qu'il centralisera en vue de l'enquête auprès des pharmaciens inspecteurs. Il les fera ensuite parvenir, avec son avis, au recteur de qui dépend le département où réside le pharmacien.

Les autorisations ne seront pas renouvelées chaque année. La liste en sera donc permanente ; elle recevra au fur et à mesure les modifications, radiations ou adjonctions que réclameront les circonstances.

Il vous appartient de transmettre sans délai à MM. les Préfets, pour être communiquée aux greffiers de justice de paix, la liste des pharmaciens agréés pour le canton.

Vous pouvez laisser à M. le directeur ou doyen le soin de cette transmission.

Un avis affiché à la porte de l'école ou faculté et publié dans les journaux de la localité fera connaître aux élèves qu'ils pourront se renseigner au siège de l'établissement, soit verbalement, soit par correspondance, sur le nom des pharmaciens autorisés à recevoir des stagiaires.

Gaston DOUMERGUE.

(A suivre.)

LES LIVRES

Comment se conduire dans la vie, par le D^r Toulouse. 1 vol. 3.50. Hachette et Cie, Paris.

Il y a dans la vie une foule de difficultés que l'éducation de la famille ni de l'école n'a pu prévoir et en présence desquelles l'adulte est désarmé, s'il n'a, pour le guider, un conseiller intelligent et sûr. C'est un guide de ce genre que constitue le livre du D^r Toulouse. Mais ce livre est mieux encore : il est un véritable manuel d'énergie et d'hygiène de la volonté qui nous apprend à devenir un fort. Or, le succès, la fortune, l'estime ne vont qu'aux forts. Aussi à notre époque où le combat pour l'existence se fait de jour en jour plus âpre, un tel livre vient à son heure. Par lui on apprendra non seulement à se conduire soi-même, mais aussi, dans une certaine mesure, à conduire les événements et les hommes.

La Belgique moderne, par H. Charriaux, un vol. de la Bibliothèque de philosophie scientifique. Prix 3.50. Flammarion, éditeur, Paris et Lyon.

Dans ce livre d'observation sur l'un des pays du monde où la vie est la plus intense, M. H. Charriaux s'est placé surtout au point de vue expérimental, étudiant la Belgique dans ses manifestations d'activité et ses initiatives qui peuvent être des exemples ou des enseignements.

Une haute leçon se dégage de la *Belgique moderne*, celle de la puissance de la volonté réfléchie et de la grandeur que peut atteindre un pays, si étroites que soient ses frontières, lorsque chaque citoyen constitue un foyer d'énergie.

LES POLICIERS

DANS LES ROMANS D'ÉMILE GABORIAU

Par Edmond LOGARD

D^r en Médecine, Licencié en Droit, Directeur du Service anthropométrique de Lyon

(SUITE)

Et le policier Goudar, appelé de Paris, se charge de la contre-enquête. Goudar est un agent de la Sûreté qui fait son métier à regret ; il n'aspire qu'à la retraite et à l'achat d'une maison de campagne. Il n'a pas le feu sacré. Des empreintes de souliers ferrés qui eussent conduit Lecoq à la solution juste en quelques secondes semblent le laisser assez froid. Son rôle consiste surtout à se faire passer pour épileptique, de façon à être enfermé avec un idiot qu'il soupçonne d'être un simulateur. Et, en effet, il s'empare de la confiance de cet individu et lui fait avouer son crime. C'est, on le voit, d'assez basse police que celle racontée dans la « Corde au cou » : du mouchardage habile et, d'ailleurs, rehaussé par deux coups de couteau bravement reçus, mais rien de mieux.

Dans le « Petit Vieux des Batignolles », le rôle du policier est déjà beaucoup plus relevé. Nous y voyons collaborer un vieil agent, Méchinot, et un étudiant en médecine, Godeuil, qui semble destiné par ses goûts et son enthousiasme à devenir policier à son tour. Un vieillard, nommé Pigoreau (c'est le petit vieux des Batignolles) est trouvé mort dans sa chambre, la poitrine trouée d'un coup de poignard ; à côté de lui, cinq lettres : « Monis », sont tracées sur le parquet avec du sang. Méchinot et son collaborateur sont frappés de ce fait que le visage de la victime est calme comme celui d'un homme mort brusquement, et qu'il n'a pas l'aspect convulsif de celui qui lutte et survécu quelques instants à leur blessure ; en outre, le doigt souillé de sang qui a dû tracer les lettres empreintes sur le sol est l'index de la main gauche. Ils estiment donc que la scène a été maquillée et que l'agresseur a tenté de détourner les soupçons sur l'héritier de la victime, son neveu Monistrol. Or, Monistrol arrête avoue. Persuadé, cependant, qu'il y a là un mystère, Godeuil et Méchinot interrogent le prétendu coupable de façon à bien établir qu'il n'a aucune notion de la façon dont le crime s'est passé ; c'est ainsi qu'ils lui font expliquer d'où il tient le revolver dont il sert servi ; et nous avons vu que l'assassin a frappé avec un poignard. Convaincus désormais que Monistrol est innocent, les policiers procèdent à un habile interrogatoire de sa bonne ; ils savent ainsi les relations

de sa femme avec un jeune ouvrier nommé Victor. Godeuil a trouvé près du cadavre un bouchon, cacheté de cire verte et qui semble avoir servi à protéger la pointe d'un poignard. Méchinot se fait indiquer le débit où Victor achète ordinairement son vin ; il commande de sa part une bouteille cachetée : le bouchon est identique à celui trouvé au moment du crime : il est également enduit de cire verte. C'est muni de cette preuve que Méchinot se présente chez Victor, l'arrête et obtient de lui des aveux complets. Le meurtrier était poussé par la femme de Monistrol, qui pensait hériter du petit vieux des Batignolles, faire condamner son mari comme assassin, et épouser son amant. Quant à Monistrol, il avait pour sauver sa femme qu'il croyait coupable. Victor, après ses aveux, demande à Méchinot ce qui l'a mis sur la piste, et comme l'agent lui reproche d'avoir barbouillé de sang l'index gauche de la victime, ce qui rendait invraisemblable l'inscription tracée sur le sol : « Quoi, s'écrie Victor, c'est là ce qui m'a perdu ! Soyez donc artiste ! Le père Pigoreau était gaucher. » « Ainsi, conclut Godeuil, c'est à une faute de l'enquête qu'étaient due la découverte si prompt du coupable ! »

Le grand mérite du « Petit vieux des Batignolles », c'est de décrire un fait divers banal, extrêmement vraisemblable et où se meuvent des personnages on ne peut plus comparables aux policiers de la vie réelle. Il y a des interrogatoires

bien conduits ; mais l'examen du lieu où le crime est commis est des plus succincts et des plus superficiels ; les agents se contentent de preuves singulièrement aléatoires, comme la similitude de deux bouchons cachetés de cire verte ; ils perdent un temps énorme à causer avec la concierge, avec les boutiquiers des maisons avoisinantes, avec les domestiques ; enfin, s'ils arrivent rapidement à la vérité, c'est que le hasard les sert, et qu'une grossière erreur du début, basée sur une inconcevable et inexcusable négligence (ils n'ont pas établi si Pigoreau était gaucher), les aide au lieu de les égarer.

Avant d'aborder maintenant l'étude du plus populaire des policiers de roman, je veux dire M. Lecoq, il me reste à parler de celui que Gaboriau lui donne pour maître et pour initiateur : le père Tabaret, dit Tiraclair. Aussi bien, est-ce un type fort curieux.

Tabaret nous est présenté (4) comme un original qui fait de l'enquête policière par goût, avec passion, sans y rien gagner, et même en y dépensant une part de ses rentes, car il est fort riche. Jusqu'à quarante-cinq ans, il a nourri péniblement son père, se refusant toute espèce de plaisir et travaillant nuit et jour. Lorsque son père meurt, il découvre que celui-ci était un affreux avare

qui exploitait honteusement. « Le jour de sa mort, raconte-t-il, j'ai trouvé dans son secrétaire une inscription de 20.000 francs de rentes ; il possédait, près d'Orléans, une propriété affermée 6.000 fr. par an. Il avait, en outre, une maison, celle que j'habite : nous y demeurions ensemble, et moi, sot, niais, imbécile, bête, brute, tous les trois mois je payais notre terme au concierge. Trop vieux pour se créer une famille et peu disposé aux folles prodigalités, Tabaret s'amuse à constituer une bibliothèque d'œuvres policières : « Mémoires, rapports, pamphlets, discours, lettres, romans, tout m'était bon, et je les devorais... En lisant les mémoires des policiers célèbres, je m'enthousiasmais pour ces hommes au flair subtil, plus déliés que la soie, souples comme l'acier, pénétrants et rusés, fertiles en ressources inattendues, qui suivent le crime à la piste, le Code à la main, à travers les broussailles de la légalité, comme les sauvages de Cooper poursuivent leur ennemi au milieu des forêts de l'Amérique. » On voit, par ce débordement de lyrisme, que Tabaret se grise de ses lectures comme Don Quichotte s'enivrait du romancero. Et, comme Don Quichotte, Tabaret part en guerre, pour le seul amour des aventures. « Adieu l'ennui, depuis que j'ai abandonné la poursuite du bouquin pour celle de mon semblable ! Ah, c'est une belle chose ! Je hausse les épaules quand je vois un jobard payer 25 francs le droit de tirer un lièvre. La belle prise ! Parlez-

moi de la chasse à l'homme ! Celle-là, au moins, met toutes les facultés en jeu, et la victoire n'est pas sans gloire. Là, le gibier vaut le chasseur ; il a, comme lui, l'intelligence, la force et la ruse ; les armes sont presque égales. Ah ! si l'on connaissait les émotions de ces parties de cache-cache qui se jouent entre le criminel et l'agent de la Sûreté, tout le monde irait demander du service rue de Jérusalem. »

Et voici maintenant le signalement du personnage : « Il avait bien une soixantaine d'années et ne semblait pas les porter très lestement. Petit, maigre et un peu voté, il s'appuyait sur un jonc à pomme d'ivoire sculptée. Sa figure ronde avait cette expression d'étonnement perpétuel mêlé d'inquiétude qui a fait la fortune de deux comiques du Palais-Royal. Scrupuleusement rasé, il avait le menton très court, de grosses lèvres bonasses et le nez désagréablement retroussé comme le pavillon de certains instruments de M. Sax. Ses yeux, d'un gri terme, petits, bordés d'écarlate, ne disaient absolument rien, mais ils fatiguaient par une insupportable mobilité. De rares cheveux plats orangeaient son front, fuyant comme celui d'un lévrier, et dissimulant mal de longues oreilles, larges, hantées et très éloignées du crâne. Il était très confortablement vêtu, propre comme un sou neuf, étalant du linge d'une blancheur éblouissante et portant des gants de soie et des guêtres. Une longue chaîne d'or,

(4) L'Affaire Lerouge (édition originale, Paris, E. Dentu), p. 20, 32, 300, 363 et « passim ». Voir surtout p. 47 et seq., son autobiographie.

La Genèse des Miracles, par le Dr F. Regnaud. 1 vol. broché 6 fr. Giard et Brière, éd., Paris.

Dans la première partie de son livre, l'auteur explique les prodiges dus à l'hystérie, aux psychoses, à la suggestion, à l'action du moral sur le physique, et expose les phénomènes si concrets, et expose les phénomènes si concrets que prétendent produire les traversés que prétendent produire les médiums. Dans la seconde partie, il se sert des données ainsi recueillies pour critiquer les miracles dont foisonne l'histoire. Il étudie successivement ceux que produisent les sorciers, les prophètes grecs, les prophètes juifs, Jésus, Mahomet, les Apôtres, les saints chrétiens et musulmans. Un chapitre spécial est consacré aux miracles de Lourdes. Et dans sa conclusion, l'auteur recherche si le conflit actuel, qui existe entre la religion et la science, est appelé à disparaître.

Idees médicales, par le Dr Grasset. 1 vol. broché 3.50. Plon-Nourrit, Paris.

Les articles de revues et les conférences du Dr Grasset réunis dans ce volume exposent, sous une forme synthétique et aisément saisissable, quelques découvertes essentielles et certaines idées maîtresses qui, à notre époque, résument et gouvernent la médecine : le psychisme inférieur, la psychothérapie, demi-fous et demi-responsables, l'occultisme, la défense vitale, l'idée médicale dans les romans de Paul Bourget, etc., etc.

Manipulations de chimie, par A. Mermet, professeur au lycée Charlemagne. T. I : Métaalloïdes ; prix 8 fr. T. II : métaux, chimie organique ; prix 10 fr. F. Juven, éditeur, Paris.

Toutes les préparations, expériences, réactions ont été refaites par l'auteur au moment où il les décrivait. En procédant ainsi il a voulu donner plus de mouvement, plus de vie à des descriptions nécessaires mais d'un genre plutôt monotone. Et il a pleinement réussi. Ces deux volumes, édités soigneusement par la Librairie Juven, sont ce que l'on peut mettre de mieux entre les mains de nos élèves en chimie. Tous nos compliments à l'auteur pour son œuvre bonne et utile.

Les Appareils plâtrés, par le Dr Privat, assistant du Dr Calot, de Berck. Préface du Dr Calot. Un beau volume de 296 pages, avec 268 fig. Prix cartonné : 6 fr. Maloine, éd., Paris et Lyon.

L'ouvrage du Dr Privat initiera les praticiens à tous les détails de la technique des appareils plâtrés. Le texte est accompagné de nombreux dessins, tous originaux, exécutés ou schématisés d'après nature, montrant les moindres gestes à exécuter et permettant de toucher de l'œil les plus infimes détails de la technique. Ce livre a été écrit et illustré sur la table de la clinique, les manches retroussées ; il est fait pour être relu au moment du besoin : avant, pendant et après la construction du plâtre. C'est-à-dire que tout médecin devrait s'en munir et le garder toujours à portée de sa main pour les besoins de la pratique journalière.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première a trait à la préparation de l'appareil et du malade ; manière de choisir et d'apprêter les matériaux, soins à donner aux patients. La deuxième partie indique la manière de construire un appareil. On y trouve les indications et la technique de chaque appareil en particulier, depuis l'appareil du doigt jusqu'au grand plâtre, allant des pieds au sommet de la tête. Dans la troisième partie sont réunis les détails de l'entretien des appareils, des

soins à donner au malade plâtré, du moyen de supprimer, ou, du moins, de réduire le plus possible la gêne et la fatigue occasionnées par le port de l'appareil.

Lucien, roman par Binet-Valmer. Un vol. broché : 3 fr. 50. Ollendorff, éditeur, Paris.

Lucien est un livre pressant. Voici ce qu'en dit M. H. Bernstein. François Vigier, illustre médecin aliéniste, le plus grand neurologue vivant, une gloire française, a dévoué toute sa vie à la science. Pourtant, la science, il ne l'aime pas ; il n'aime que la vie. François Vigier ne veut pas mourir ; et si, désespérément, il s'attache à être grand et plus grand, c'est tout uniment afin de se survivre dans sa gloire.

François Vigier a une femme, une pauvre jolie femme, hystérique et infidèle. Il a un fils, Lucien. Lucien est un inverti. Et compromis dans une menaçante affaire de meurtres. Dès que François Vigier découvre en son fils un monstre, le monstre qui se cachait en François Vigier se lève pour la lutte. Toutefois, lorsque Lucien, sans intention profonde de mourir, s'est tiré un coup de revolver tragi-comique, le père, en hâte, pince l'artère, arrête l'hémorragie, sauve la vie d'un homme. Non ! pas le père ; le médecin.

Mais, un peu plus tard, Marie Lewiska, la Polonoise, la fougueuse et la belle et la très riche, s'éprenant du convalescent joli, de nouveau le maître s'abstiendra, criminellement. François se tait, il veut espérer contre sa certitude, contre sa science. Qui sait ? Si cette belle fille et son amour allaient opérer un miracle, tuer le monstre ! Faible, faible chance. Mais ne vaut-elle pas qu'on lui sacrifie le bonheur d'un être ? Quel beau livre ! sur un sujet : le plus redoutable ; c'est une œuvre inattendue.

Gravures d'Art. Collection Lagriffe. Reproduction des chefs-d'œuvre des musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles et du Petit-Palais. Chaque gravure 50 x 65. Prix : 1 fr. 50. Demander la liste à la librairie Piccard, 18, rue Soufflot, Paris.

Le Parc au Cerf et les petites maisons galantes, par J. Hervez. Un vol. : 15 fr.

M. Hervez vient d'écrire là un ouvrage très intéressant d'après les mémoires du temps, les Rapports de police, les Libellés, les Pamphlets, les Satires, les Chansons, Pièces inédites et manuscrites. Je le recommande à tous les amateurs de documents et prospectifs.

Croître ou Disparaître, par G. Deherme. Un vol. : 3 fr. 50. Perrin, éditeur, Paris.

Voici un livre que tous les bons Français devraient lire. Le sujet est grave ; mais l'auteur l'a traité sans lourdeur. Il n'a pas cru devoir surcharger les pages de notes et de statistiques. Au reste, la réputation de l'écrivain, comme du penseur vigoureux qu'est l'auteur de *La Démocratie vivante* ou de *La Crise sociale*, n'est plus à faire.

La Vie à Paris (1909), par Jules Claretie.

Comme chaque année, M. Jules Claretie nous donne en un volume les savoureuses chroniques publiées par lui au cours de l'année précédente sur la « Vie à Paris ». Dans ce recueil nouveau, comme dans les autres, les lecteurs trouveront une foule d'anecdotes spirituelles, des souvenirs et d'illustres disparus, des pages délicieuses

écrites au hasard de l'actualité, mais par un homme qui, depuis bien des années, a été le spectateur toujours attentif, tour à tour ému et souriant, de la vie littéraire, dramatique et même politique en France et un peu aussi à l'étranger. La série de ces volumes restera un précieux document. (Fasquelle, éditeur.)

ÉCHOS

Nous enregistrons avec plaisir le prochain mariage de M. Maurice Reuschel, rédacteur en chef de *L'Express Musical*, compositeur de musique, officier du Nicham, fils de M. Léon Reuschel, organisateur de Saint-Bonaventure, officier de l'Instruction publique, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, avec Mlle Louise Perrenot, fille de M^{re} Perrenot, avoué, et nièce du général Berthier, commandeur de la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations.

Revue des Thèses

Contribution à l'étude de la fréquence, de l'évolution et du pronostic du Goitre Exophtalmique chez l'homme, par L. Puzin. Th. de Lyon, 1910.

Dans ce travail très documenté, basé sur des études de statistiques très précises, l'auteur nous montre combien sont rares les cas de maladie de Basedow, chez l'homme.

Il recherche les conditions étiologiques qui favorisent ainsi le sexe masculin. Les phénomènes nerveux si fréquents chez la femme, et aussi tous les troubles de l'appareil utéro-ovarien sont le plus souvent le point de départ de l'affection.

Allant plus loin et acceptant les hypothèses qui ont été formulées sur les sécrétions internes, et notamment sur les relations existant entre les sécrétions thyroïdienne et ovarienne, M. Puzin en tire des données pathogéniques fort intéressantes.

A la rareté de l'affection, il oppose sa gravité, et, ici encore, des faits de l'antagonisme existant entre les deux sécrétions internes, antagonisme que le testicule ne peut assurer chez l'homme, il tire des arguments intéressants que l'expérimentation vérifiera peut-être.

L'évolution rapide de la maladie est longuement exposée.

Le chapitre de la symptomatologie ne nous apprend rien de nouveau.

Les thèses dont la maladie de Basedow fait l'objet sont nombreuses en ces temps ; on ne saurait s'en plaindre, vu l'intérêt de chacune ; le tra-

vail de M. Puzin est des meilleurs ; il demanderait une suite ; l'auteur nous la donnera à coup sûr.

Y. S.

M. Mohamed El Guindy a soutenu, jeudi dernier, dans notre Faculté, et devant un jury présidé par M. le professeur Movat, et composé de MM. Florence, Saint-Martin, Latarjet, sa thèse de doctorat en médecine.

Le sujet choisi était *les Eunnuques d'Orient*, étude anatomo-physiologique et sociale.

M. El Guindy a présenté un travail remarquable de forme et fond et d'un puissant intérêt. N'était-il pas, du reste, tout désigné pour le mener à bien.

L'attention de notre jeune confrère avait été attirée par la dissection d'un eunnuque noir, faite à l'école de médecine du Caire.

Brièvement l'auteur passe sur les faits anatomiques, sur les mensurations, que l'un de nos maîtres a si nettement mis au point.

Plus longuement, plus complètement est exposée l'étude physiologique basée surtout sur l'aspect des différentes glandes dont la sécrétion interne est en relation avec la sécrétion du testicule. Dans cette question très moderne des sécrétions internes, il était intéressant de constater l'état des glandes thyroïde, pituitaire et séroviscère chez un eunnuque « de l'enfance ». M. El Guindy ne quitte pas le domaine des hypothèses, dans lequel ces questions restent encore, malgré les travaux, les études, les communications scientifiques, et peut-être quelques-unes de celles qu'il formule avec une certaine hardiesse. trouvera-t-elle son application, servira-t-elle de guide en un jour plus ou moins rapproché.

Pour traiter la question aux points de vue historique et social, il eût fallu des volumes ; M. El Guindy se contente d'un exposé rapide, mais très substantiel de la question telle qu'elle doit être actuellement envisagée.

C'est là le point le meilleur de l'ouvrage ; car il a permis à l'auteur de nous montrer un peu de cet Orient qui toujours intéresse, et dont on retrouve une vague parfum, suivant l'expression de l'un des juges.

M. El Guindy a obtenu la note très bien ; aux éloges que lui décernèrent les membres du jury, nous joindrons nos très vives félicitations à l'auteur, et, je crois pouvoir le dire, à notre futur correspondant en Egypte.

Y. S.

CORRESPONDANCE. — Sous cette rubrique, nous donnerons à nos amis de Lyon et des autres universités, tous les renseignements qu'ils pourraient désirer sur les études. Lyon : cours, inscriptions,

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Envoi sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro specimen et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

Sommaire du numéro du 30 juillet :
Partie littéraire :
A. Laborde-Milaa : La fortune d'un mot. — Ernest Archdeacon : Pourquoi je suis devenu espérantiste. — Marius-Ary Leblond : L'Enfance créée de Pierre Desrades (I). — Docteur Marcel Labbé, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris : La Suralimentation et ses dangers. — Jeanne Perdrriel-Vaissière : Poèmes. — Frantz Funck-Brentano : A travers l'histoire : Le Duc de Broglie. — A. Colson-Blanche : La plume. — L. Pervinquière : Chronique scientifique.
Les faits et les idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La vie mondaine et familiale. — La vie musicale. — La vie pratique et médicale. — Chroniques agricole, sportive et financière.

Partie illustrée :
A travers l'histoire. — Actualités. — Mission anglaise à Paris. — Inauguration du musée de Balzac. — Les grèves. — Manœuvres de dirigeables. — Les morts.
L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

CABARET D'ART LYONNAIS

Samedi 30 juillet, le C. A. L. donnait, dans son original local de la rue Molière, sa deuxième séance musicale. Cette séance fut particulièrement intéressante, et notre nouvelle société lyonnaise a fait preuve d'une homogénéité rare dans les groupements fondés et dirigés par des jeunes.

Le piano était tenu avec beaucoup de talent par le sympathique Raoul de Garden.

En somme, les auditeurs des membres du C. A. L. passeront trois charmantes heures et se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le mois d'octobre, mois désigné pour la reprise des séances.

Pour tous renseignements sur la société et pour les adhésions, écrire au fondateur-secrétaire, Henri Gaidon, Chemin-Neuf, 10, Lyon.

IMPRIMERIE WALTENER

Rue Steilla, 3
THÈSES
DE DROIT ET DE MÉDECINE

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

La LIBRAIRIE THÉOPHILE GORAUS 67, quai de l'Hôpital LYON
LIVRES
REPOSD A TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUTS GENRES

CHOCOLAT MENIER
CACAO - MENIER

PETIT PARIS
LINGERIE, BLANC, BONNETERIE

9, Place des Jacobins, LYON
AU
Lingerie, Blanc, Bonneterie
Réduction aux Membres de l'Université

TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE
Maison fondée en 1855

J. RUETTARD Fils
61, Rue de la République
Lyon

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve — Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

AU CHEVAL BLANC

Spécialité de Linoléum pur liège et incrusté, Tapis, Moquette, Toile cirée
Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques

BÉRARD Maison de confiance

La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810
32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
TÉLÉPHONE 43-30

SOMMAIRE

du numéro du LYON UNIVERSITAIRE du numéro du 29 juillet 1910 :

1. L'éducation en Suisse ;
2. Nos Facultés ;
3. Institut de Chimie ;
4. L'aggrégation en médecine ;
5. Chirurgiens dentistes.
6. Concours pour la nomination de pharmaciens adjoints des hôpitaux ;
7. Les Universités ;
8. Académie de Médecine ;
9. Lettres de C. Dickens sur la peine de mort ;
10. Recherches scientifiques ;
11. Ecole normale supérieure ;
12. Brevet supérieur ;
13. L'Office national des Universités françaises ;
14. Commission mixte de reconstruction de l'Hôtel-Dieu ;
15. Les livres ;
16. Société astronomique du Rhône ;
17. Bibliographie.

Feuilleton : Les policiers dans les romans d'Emile Gaboriau ; Société pédagogique des langues anglaises et modernes.

très massive, d'un goût déplorable, faisait trois fois le tour de son cou et retombait en cascades dans la poche de son gilet. » Il est d'ailleurs à retenir que cette tête de bourgeois hébété tient lieu à Tabaret de grimace, et que, par une fois, nous ne le verrons se déguiser, alors que Lecoq met au premier rang de ses moyens d'action l'art de ne jamais pouvoir être reconnu, et que Sherlock Holmes sera perpétuellement camouflé.

Tel étant le père Tabaret, quelle est sa méthode ? Elle consiste en deux opérations : 1° l'examen des lieux et l'étude du crime ; 2° la construction, d'après cet examen, d'une hypothèse déterminant l'identité psychologique, physiologique et sociale du criminel. Il n'y a plus alors qu'à trouver un individu qui s'adapte de tous points à l'hypothèse construite. C'est ce que Tabaret explique en ces termes au juge Daburon : « Un crime étant donné, avec ses circonstances et ses détails, je construis pièce par pièce un plan d'accusation que je ne livre qu'entier et parfait. S'il se rencontre un homme à qui ce plan s'applique exactement dans toutes ses parties, l'auteur du crime est trouvé. Sinon, on a mis la main sur un innocent. Il ne suffit pas que tel ou tel épisode tombe juste ; non, c'est tout ou rien. Cela est inflexible. » Est-ce vraiment inflexible ? Un des personnages importants de l'Affaire Lerouge, le chef de la Sûreté Gévrol, dit au juge : « Le bonhomme est trop passionné. Il fait de la police pour le succès, ni plus ni moins

qu'un auteur. Et, comme il est orgueilleux plus qu'un paon, il est sujet à s'emporter, à se monter le cou. Dès qu'il est en présence d'un crime, il a la prétention de tout expliquer sur le champ. Et, en effet, il raconte une histoire qui se rapporte exactement à la situation. Il prétend, avec un seul fait, reconstruire toutes les scènes d'un assassinat, comme ce savant qui, sur un os, rebâtissait les animaux perdus. Quelquefois, il devine juste, souvent aussi il se trompe. Ainsi dans l'affaire du tailleur, de ce malheureux Derème... » Et, tout justement, l'assassinat de la femme Lerouge va être pour le père Tabaret l'occasion d'une nouvelle erreur, aperçue à temps, il est vrai, et d'ailleurs bien explicable, comme je le montrerai tout à l'heure. Mais avant d'apprécier la méthode de Tabaret et de rechercher en quoi elle est originale et si elle comporte d'utiles enseignements pour la pratique réelle, analysons un exemple de son application. Celui de l'affaire Lerouge est tout indiqué.

Une femme a été trouvée morte, tuée d'un coup de feu dans le dos. Le juge d'instruction et le chef de la Sûreté émettent sur le scénario du meurtre des hypothèses étrangement discordantes. Le juge réclame l'avis du père Tabaret ; celui-ci arrive devant la maison du crimine :

« Sa physionomie reflétait une jubilation intérieure, ses rides semblaient rire, sa taille s'était redressée, et c'est d'un pas presque lesté qu'il s'élança dans la

seconde chambre. Il y resta une demi-heure, puis il sortit en courant. Le juge ne pouvait s'empêcher de remarquer en lui cette sollicitude inquiète et remuante du chien qui quête. Son nez en trompette lui-même remuait comme pour aspirer quelque émanation subtile de l'assassin. Tout en allant et venant, il parlait haut et gesticulait, il s'apostrophait, se disait des injures, poussait de petits cris de triomphe ou s'encourageait. Il demandait du papier et un crayon, puis il voulait une bêche. Il criait pour avoir tout de suite du plâtre, de l'eau et une bouteille d'huile. »

Au bout d'une heure, ses recherches ont abouti ; il vient en rendre compte au juge d'instruction : « Le bonhomme avait vidé sur une table le contenu du panier, une grosse motte de terre glaise, plusieurs grandes feuilles de papier, et trois ou quatre morceaux de plâtre encore humide. Debout devant cette table, il était presque grotesque, ressemblant fort à ces messieurs qui, sur les places publiques, escamotent des muscades et les sous du public. Sa toilette avait singulièrement souffert. Il était crotté jusqu'à l'échine. » « Je commence, dit-il enfin d'un ton vaniteusement modeste. Le vol n'est pour rien dans le crime qui nous occupe. L'assassin est arrivé ici avant neuf heures et demie, c'est-à-dire avant la pluie. Je n'ai pas trouvé d'empreintes boueuses, mais, sous la table, à l'endroit où se sont posés les pieds de l'assassin, j'ai relevé des traces de pous-

sière. Nous voilà donc fixés quant à l'heure. La veuve Lerouge n'attendait nullement celui qui est venu. Elle avait commencé à se déshabiller et était en train de remonter son coucou lorsque cette personne a frappé. C'est facile à constater : examinez ce coucou, il est de ceux qui marchent quatorze à quinze heures, pas davantage, je m'en suis assuré. Or, il est plus que probable, il est certain que la veuve le remontait le soir avant de se mettre au lit. Comment donc se fait-il que ce coucou soit arrêté sur 5 heures ? C'est qu'elle y a touché. C'est qu'elle commençait à tirer la chaîne quand on a frappé. A l'appui de ce que j'avance, je montre cette chaise au-dessous du coucou, et, sur l'étoffe de cette chaise, la marque fort visible d'un pied. [Toute cette argumentation est évidemment assez faible : on peut remonter son coucou, même en attendant quelqu'un.] Puis, regardez le costume de la victime : le corsage de la robe est retiré. Pour ouvrir plus vite, elle ne l'a pas remis ; elle a vite croisé ce vieux châle sur ses épaules.

« La veuve connaissait celui qui frappait. Son empressement à ouvrir le fait soupçonner, la suite le prouve. L'assassin a donc été admis sans difficultés. C'est un homme encore jeune, d'une taille au peu au-dessus de la moyenne, élégamment vêtu. Il portait, ce soir-là, un chapeau à haute forme, il portait un parapluie et fumait un tabac avec un porte-cigare. » Et, comme on se récrie : « Daignez jeter un regard sur ces mor-

ceaux de plâtre humide. Ils vous représentent les talons de bottes de l'assassin dont j'ai trouvé le moule d'une netteté magnifique. Sur ces feuilles de papier, j'ai calqué l'empreinte entière du pied que je ne pouvais relever, car elle se trouve sur le sable. » [Notez cet empressement : j'y reviendrai quand, dans la seconde partie de ce livre, je tenterai d'établir la supériorité des policiers de laboratoire sur les policiers de roman.]

« Regardez : talon haut, cambrure prononcée, semelle petite et étroite, chaussure d'élégant à pied soigné, bien évidemment. A l'entrée du jardin, mon homme a sauté pour éviter un carré planté, la pointe du pied plus enfoncée l'annonce. Il a franchi sans peine (?) près de 2 mètres : donc, il est lesté, c'est-à-dire jeune (?) ». Est-ce le chapeau qui vous étonne ? Considérez le cercle parfait tracé sur le marbre du secrétaire, qui était un peu poussiéreux. Est-ce parce que j'ai fixé la taille que vous êtes surpris ? Prenez la peine d'examiner le dessus des armoires, et vous reconnaîtrez que l'assassin y a promené ses mains. Donc, il est bien plus grand que moi. Et ne dites pas qu'il est monté sur une chaise, car, en ce cas, il aurait vu et n'aurait point été obligé de toucher. Seriez-vous stupéfait du parapluie ? Cette motte de terre garde une empreinte admirable non seulement du bout, mais encore de la rondelle de bois qui retient l'étoffe. Est-ce le cigare qui vous confond ? Voici le bout de tabac que j'ai recueilli dans les

cedres. L'extrémité est-elle mordillée, a-t-elle été mouillée par la salive ? Non. Donc, celui qui fumait se servait d'un porte-cigare. »

Tabaret établit ensuite que la femme Lerouge a préparé à dîner pour le visiteur, que celui-ci a bu cinq petits verres d'eau-de-vie, puis qu'il a frappé la victime dans le dos. « Le meurtrier s'est servi d'une arme aiguë et fine, qui doit être, si je ne m'abuse, un bout de fleuret démoucheté et aiguisé. En essayant son arme au jupon de la victime, il nous a laissé cette indication. Il n'a pas d'ailleurs été marqué dans la lutte. La victime s'est bien cramponnée à ses mains, mais comme il n'avait pas quitté ses gants gris... Avez-vous visité les ongles de la veuve Lerouge, M. le chef de la Sûreté ? Non ! Eh bien, allez les inspecter, vous me direz si je me trompe. L'assassin a ensuite cherché des papiers. Enfin, il les trouve. Et savez-vous ce qu'il en fait de ces papiers ? Il les brûle, non dans la cheminée, mais dans le petit poêle de la première pièce. Son but est rempli désormais. Que va-t-il faire ? Fuir en emportant tout ce qu'il trouve de précieux, pour dérouter les recherches et indiquer un vol. Ayant fait main basse sur tout, il l'enveloppe dans la serviette dont il devait se servir pour dîner, et, soufflant la bougie, il s'enfuit, ferme la porte en dehors et jette la clé dans un fossé. »

(A suivre.)

Echos des Spectacles

OUVERTURE DU CASINO-KURSAAL SAISON 1910-1911

La saison 1910-1911 va commencer, le Casino-Kursaal ouvrant ses portes le vendredi 12 août, un peu plus tôt que de coutume, à l'occasion du concours de gymnastique organisé dans notre ville.

Bien que la clôture ait été relativement courte cette année, comme tous les ans, M. Rasimi en a quand même profité pour apporter à son merveilleux établissement de nouvelles améliorations qui complètent très heureusement celles déjà faites. Cette année, c'est le promenoir plus particulièrement qui a les honneurs de plusieurs transformations : un léger agrandissement, la création d'un second bar faisant pendant avec l'ancien, un nouvel éclairage des plus intenses avec de gracieuses guirlandes de perles et enfin un tapis moquette aussi confortable que superbe a été installé.

Le prix du promenoir a été fixé à 1 fr. 50 pour tous les jours, dimanches et jours de grandes représentations. Celui des fauteuils de parquet à 2 fr. 50. Des carnets d'abonnement avec forte réduction sont créés pour les fauteuils d'orchestre et loges au prix de 20 fr. les six tickets valables pour toutes les représentations sans exception.

L'éclairage électrique dans les établissements de spectacles prend de jour en jour une importance plus grande. Aussi le Casino-Kursaal de Lyon va être doté d'une installation qui, unique pour le moment, ne tardera pas à servir de modèle pour de nombreux établissements de spectacle. Cette installation dont tous les plans ont été dressés par M. Monnier, le jeune mais très compétent ingénieur du Casino-Kursaal, va permettre de faire tous les jeux de lumière qu'il est possible de concevoir pour la scène. Cette installation commande 5.000 lampes.

Pour la partie spectacle, M. Rasimi a cette année fait encore plus que les années précédentes, toutes les attractions les plus renommées défilèrent au Casino-Kursaal, ainsi que de nombreux numéros qu'il a engagés au cours de son voyage annuel en Allemagne et en Angleterre. Défilèrent également toutes les grandes vedettes de music-hall, ainsi que M. Paul Ardot, du Théâtre de l'Apollo de Paris; Mlle Dancré, des Folies-Bergère; la célèbre danseuse américaine Meg Villars, les mimes Jacquinet, des Folies-Bergère, et Paul Franck, des Folies-Margny; Adeline Boyer, dans ses danses lascives; la célèbre chanteuse Thérèse Cernay, si applaudie à Paris dans la Veuve Joyeuse. A ces noms, il faut encore ajouter ceux des comiques aimés du

public : Dranem, Polin, Chevalier, Darius M, et d'autres encore.

Plusieurs pièces et fantaisies seront créées à Lyon au cours de la saison et comme tous les ans une grande revue féérique sera donnée avec de magnifiques décors, de ravissants costumes, selon l'habitude de la Maison, toujours plus belle que la précédente, sera faite par de nouveaux auteurs, MM. de Marsan et Tarrault, les heureux revuistes parisiens qui se sont adjoints pour la partie locale MM. Frag et du Marais, des habitués du succès.

OLYMPIA MUSIC-HALL. — C'est un spectacle entièrement nouveau que nous avons cette semaine avec les extraordinaires débuts de vendredi; de l'extraordinaire, de l'inédit et du sensationnel sont des qualificatifs pouvant s'appliquer à ce prodigieux programme où défilent d'incomparables numéros comme les Sandwinas, un couple d'équilibristes dont les étonnants exercices stupéfiants, surtout de voir une dame d'une force herculéenne et d'une beauté physique provoquant l'admiration générale; puis, le trio Resna, trois dames également, gymnastes émérites, numéro comptant parmi les plus extraordinaires; ensuite, la famille Craft, quatorze acrobates et des meilleurs; et pour finir la série attractions, un divertissant intermède par le célèbre Léon Blazer, virtuose imitateur, tenant sous le charme pendant près de vingt minutes. Au nombre des vedettes parisiennes, nous avons le bonheur de compter deux des plus réputées étoiles de la capitale, Henriette Leblond, la Thérèse moderne, celle qui, tour à tour, dans d'amusantes chansons satiriques, ou dans des œuvres sentimentales, divertit et émeut son public; puis, le désopilant Vaquier, le comique épileptique, le seul devant lequel on ne peut résister au fou-rire. Dans la troupe lyrique, quantité de nouveaux débuts et des meilleurs : M. Aber, comique fantaisiste; Mmes Louise Lebrun, chanteuse de genre; Doramy, chanteuse à voix. C'est donc encore un copieux programme que nous trouverons à l'Olympia avec les importants débuts de vendredi et les bons chanteurs Deville, Salis, etc. Dimanche 7 et jeudi 11 grandes matinées à prix réduits.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — Les grands travaux de notre coquet théâtre-concert du cours Lafayette sont poussés activement, et quoiqu'en disent les sceptiques, la réouverture s'effectuera comme les années précédentes courant septembre; du reste, prochainement, nous donnerons quelques détails sur les importantes modifications faites à la Bodinière du cours Lafayette, 137 à 145.

CIRQUE DESPLARD - PLEGE (Nouvel Alcazar). — Tous les soirs, à huit heures et demie, spectacle varié.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE VACANCES à prix réduits (1^{re}, 2^e et 3^e classes), pour familles d'au moins trois personnes. — Emission du 15 juin au 15 septembre. Validité jusqu'au 5 novembre 1910.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 % la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

UN PROGRÈS RÉEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie; aussi cette forme merveilleuse d'Épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher l'Avantage, puis que la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :

A MM. H. DE LA GRANDVILLE et A. BONDIT, directeurs, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

NOUVELLE UTILISATION DES CHEMINÉES POUR LA VENTILATION

Malgré tous les progrès du chauffage moderne, chauffage central et à la vapeur, la plupart du temps, il est impossible de se passer de cheminée parce qu'elles peuvent se montrer utiles en supplantant au chauffage central insuffisant, à fonctionnement rendu impossible à la suite d'une avarie quelconque ou en aidant à la ventilation permanente des locaux occupés.

Aujourd'hui, il n'est plus contestable que la ventilation d'un appartement doit être une des premières préoccupations d'un architecte comme du locataire soucieux de sa santé et qui ne veut pas respirer un air rendu nocif par les émanations, les gaz, etc., provenant des différentes sources de viciation de l'air, de chauffage d'éclairage, de la respiration, les fermentations diverses des aliments, les poussières soulevées par la marche, etc.

L'aéro-aspirateur A. Longhi, dû à un constructeur lyonnais, est un appareil qui sa simplicité, son prix modique (21 francs), la facilité de sa mise en mar-

che doit faire accepter dans toutes les maisons particulières, comme il l'a été par l'Etat (Ministère de la Marine et de la Guerre, Postes, par la Ville de Lyon et les Hôpitaux, etc.), à la suite des expériences qui ont démontré qu'il entraîne sans produire ni abaissement de la température ni courant d'air, et qu'il chasse les mauvaises odeurs, les gaz, les poussières et la vapeur d'eau.

Ce petit appareil se compose d'une roue à ailette faite à l'emporte-pièce qui est mobile autour d'un axe en acier, muni de centres pivots avec graisseur et s'appuyant sur de la fibre. Sa marche est absolument silencieuse, et il est démontable pièce par pièce.

L'aspirateur A. Longhi se place dans un trou percé dans une cheminée dont il excite toujours le tirage. De cette façon, il présente une double conséquence hygiénique très heureuse, puisqu'à la fois il favorise la ventilation et l'évacuation des déchets nocifs du chauffage. C'est grâce à l'appareil A. Longhi que la cheminée mérite le nom de « poumons d'habitation ».

PLOMBIÈRES-les-BAINS (Vosges)

EAUX THERMALES SÉDATIVES Reconnues les plus RADIO-ACTIVES 27 sources chaudes, 750 mètres cubes par jour

Dyspepsies Anémiques Maladies de la femme Affections du foie Goutte Maladies nerveuses et cutanées

Traitement spécial des affections respiratoires

EAUX MINÉRALES

Source ALLIOT Action calmante — Très légères à l'estomac d'une pureté irréprochable

Facilité d'exportation par barriques ou bouteilles

AMPOULES DALIN

Au biochrome de mercure. — INDOLORES

LABORATOIRE DALIN

1, r. de la Martinière et 3, pl. St-Vincent

— LYON —

Orthopédie, Bandages

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES

Anc. Maisⁿ ACHARD-MILHET

E. DOUISSET, S^r

95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

BANDAGE PNEUMATIQUE

BREVETÉ S. G. D. G.

Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesures

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS recommandés par le LYON-UNIVERSITAIRE

LIBRAIRES A. Maloin 6, Rue de la Charité, Lyon. — Grande Librairie médicale, scientifique et industrielle. Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu, Librairie des Facultés de Lyon, reçoit toutes les nouveautés. P. Morand, 19-28 rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie. M^{rs} Rambaud-Collet, r. Vendôme, 109 111-113, p. c. Morand, PRIX MODIQUES

Photographie d'Art et d'Industrie de MÉDECINE et de CHIRURGIE CH. VOLATIER Successeur de J. GARCIN Maison fondée en 1853 APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES 50, rue Childebert (au 1^{er}) LYON

AU CHINOIS 11, Rue Centrale, LYON (entre la rue Dubois et l'église St-Nicolas) Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux Spécialités d'articles fantaisies pour clinique, hôpitaux, chambres de malades, etc.

FARINES POUR RÉGIMES Diabète, dyspepsie, entérites, etc. PAINS ET PÂTES AU GLUTEN Légumes secs toujours renouvelés

H. LENOIR 12, Place de la Miséricorde, LYON Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés A TOUTES DISTANCES

FABRIQUE de BIJOUTERIE et JOAILLERIE Anciennes Maisons J. PILLET et BRAISAZ PH. MATHÉ & C^{ie} Successeurs 41, Rue Mercière, LYON Succursale à PARIS : 59, rue des Archives

Établissement fondé en 1840, ouvert à tous les Docteurs MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ

Villa des Roses 62, Route de Francheville Saint-Iréné - LYON Téléph. N^o

Grands Parcs avec Pavillons d'Isolément pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie. SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES Convalescence - Cure de Régime - Hydrothérapie

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES Location, Réparation, Installation

Maison V^o ROBIN & ses Fils FONDEE EN 1855

Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON (Ancien Quai de la Charité)

Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université lyonnaise



100 gr. Viande Crue DE BOEUF, DE MOUTON ou de CHEVAL DONNANT A FROID 50 gr. Suc Frais AVEC LA

Presse A. PETIT 38, Boulevard des Brotteaux, LYON

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT Imp^r WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

L'ENVELOPPE-TOURISTE L'ENVELOPPE-TOURISTE ILLUSTRÉE, spécialement créée pour favoriser l'essor du Tourisme en France. L'ENVELOPPE-TOURISTE est d'intérêt local dans chaque ville. Tous les Commerçants sont intéressés à répandre L'ENVELOPPE-TOURISTE qui porte au loin la réputation et les avantages que l'on trouve dans leur Ville, à l'aide d'une série de vues et de notices imprimées sur l'ENVELOPPE-TOURISTE. POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'adresser à l'Imprimerie WALTENER & C^{ie} 2, place du Caire, PARIS

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCC SIMON Liqueur Select Très Digestive DELICIEUSE A TOUT GLACÉE

MAISON BÉNEVOLO Breveté S. G. D. G. - 15 Médailles Or J. DENEUX, Gendre, Successeur LYON, 48, Rue de la République OPTIQUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE Verres Isométriques INSTRUMENTS D'OPHTHALMOLOGIE MÉTÉOROLOGIE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES Jambes Théâtre, Courses, Campagne, — Stéréo-Jambes à prise toutes marquées Thermomètres Mécaniques contrôlés par l'Etat GÉNÉLOGIE : Ébullioscopes pour l'essai des vins DENSIMÈTRE-PÈSES pour tous liquides JOUETS SCIENTIFIQUES — LUNETTES POUR AUTOMOBILISTES

COFFRES-FORTS BAUCHE LYON Rue Président-Carnot, 7

Société Anonyme des Plaques et Papiers Photographiques A. LUMIÈRE & ses Fils PLAQUES - PAPIERS PELLICULES PRODUITS CHIMIQUES CINÉMATOGRAPHE Envoi franco du Catalogue sur demande

LYON UNIVERSITAIRE HEBDOMADAIRE Administration et Rédaction, 3, rue Stella, Lyon PROGRAMME I. Nouvelles de la vie universitaire lyonnaise. II. Bulletin officiel des actes administratifs universitaires. III. Etudes du mouvement pédagogique dans les divers ordres d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur, public et privé. IV. Informations sur le mouvement de l'éducation sociale dans les œuvres post-scolaires. V. Compte-rendu des réunions de Sociétés de culture sociale. VI. Publications lyonnaises : livres, revues, journaux, estampes, etc. VII. L'œuvre des imprimeurs, éditeurs et libraires lyonnais. VIII. Activité scientifique des Facultés lyonnaises. IX. Les grandes Ecoles. X. L'Université des Arts. XI. Les grandes collections lyonnaises : leur développement. XII. Les originaux lyonnaises. XIII. Articles originaux : pédagogie, sciences, industrie. XIV. Etudes d'histoire lyonnaise. XV. Etudes d'art lyonnais. XVI. Programme hebdomadaire pour Lyon des conférences, cours publics, excursions. XVII. Tableau des divers examens.

La SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES et Couvertures des Puits ouverts PAR LE BÉNEVOLE ou ÉLÉVATEUR D'EAU à toutes profondeurs Les Docteurs consultent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose et pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix 150 fr. Paiement après satisfaction. Le plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas. Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata de Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 1^{er} février 1903. S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie} à RAISMES (Nord) Membres de la Société d'Hygiène de France. Fondateurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes. Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900. Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS Les numéros du « Lyon Universitaire » des années précédentes (sous réserves des dates épuisées), sont en vente au bureau du journal, au prix de UN franc.

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal, 3, rue Stella, Lyon MAISON FONDÉE EN 1700 WALTENER & C^{ie} 3, Rue Stella, 3 ET RUE SOLÉE, 14 (Près la Place de la République) Téléphone 15-39 Maison à PARIS : 2, Place du Caire Le Matériel le plus important et entièrement neuf Propriétaires du Monitor Judiciaire, imprimeurs du Lyon Universitaire et de nombreux journaux hebdomadaires, de Sociétés savantes, des Corporations de MM. les Officiers ministériels, du XIV^e Corps d'armée, etc., etc. impressions commerciales, administratives et de luxe. Actions, obligations, titres divers, chèques, imprimés en noir ou couleur avec fond de sûreté. Spécialité d'affiches de tous formats. — Journaux quotidiens sur rotatives. — Revues, albums, catalogues, prix-courants, etc. Thèses, Statuts, Notices, Rapports, Mémoires tirés en quelques heures. — Outillage spécial pour ouvrages de luxe et en simili-gravure. Publications illustrées. Spécialité d'affiches pour MM. les Officiers ministériels RAPIDITÉ D'EXÉCUTION devant toute concurrence

LYON UNIVERSITAIRE HEBDOMADAIRE RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON Bulletin de Souscription Je soussigné (1) demeurant à (2) désire m'abonner pour un an au « LYON UNIVERSITAIRE », moyennant la somme de sept francs payable à présentation de la quittance. SIGNATURE : (1) Nom et prénom. (2) Adresse. NOTA. — Prière de détacher et de retourner ce bulletin, revêtu de votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.